

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
D'ARCY-SUR-CURE**

**Séance ordinaire du 24 juin 2016**

L'an deux mille seize, le vingt-quatre juin à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents : Olivier BERTRAND, Sylvie JOUBLIN, Stephen LYTTON, Nadine ENGELMANN, Carole PETIT, Edouard DONABEDIAN, Jean-Luc BURE.

Etaient excusés : Jean-Marc ANIERE qui donne pouvoir à Sylvie JOUBLIN.

Etaient absents : Evelyne ROBERT, M. Hervé CHEVRIER

Secrétaire de séance : Nadine ENGELMANN

<b>Nombre de membres afférents au Conseil</b>	<b>Nombre de membres présents</b>	<b>qui ont pris part à la délibération</b>
10	7	7 + 1 pouvoir

**Date de convocation**  
**20 juin 2016**

**Date d'affichage**  
**20 juin 2016**

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

**ARRETE PREFECTORAL DE PROJET DE PERIMETRE DES SYNDICATS  
D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
DE\_2016\_054**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe,

**Vu** la Circulaire du 27 août 2015 portant instruction du Gouvernement pour l'application des articles 33,35 et 40 de la loi NOTRe,

**Vu** l'article 35 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République, la mise en œuvre des projets de fusion figurant au SDCI est engagée par un arrêté préfectoral dit « de périmètre »,

Cet arrêté est notifié aux Présidents des EPCI concernés pour avis de l'organe délibérant, et aux Maires des communes incluses dans le projet de périmètre pour accord de chaque conseil municipal,

**Considérant** que les délibérations doivent être prises dans un délai de 75 jours,

Le Maire rappelle que l'accord des communes doit être exprimé par la moitié au moins des conseils municipaux intéressés, représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci, y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :**

**SE PRONONCE POUR** le projet de périmètre portant sur la fusion du Syndicat mixte de la

Fédération des Eaux de Puisaye Forterre, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Toucy, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Forterre, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Bléneau, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Treigny, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Cheuille, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Région de Charny, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région de Mailly-la-Ville, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable d'Asnières-sous-Bois et Chamoux, du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Coulanges-sur-Yonne

**PROPOSITION D'EXONERATION DE LOYERS  
DE\_2016\_055**

- Logement de la Poste : M. le Maire fait part au conseil de la demande de dédommagement de la locataire suite à la panne de la chaudière en avril. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande, à l'unanimité, qu'un courrier soit rédigé par la locataire, exprimant sa demande exacte.
- Camping : Suite aux inondations de fin mai début juin, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'exonérer le gérant du camping, d'un mois de loyer (juin)

**REVISION DE LOYER DU LOGEMENT DROIT DE LA MAIRIE  
DE\_2016\_056**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de fixer le montant du loyer du logement droit de la mairie à 430€ / mois.

**DELIBERATION SUR LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE  
POUR LE MANEGE DE LA FETE DU VILLAGE  
DE\_2016\_057**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 200 € au manège venant habituellement lors de la fête du village pour que la gratuité des tickets soit faite aux enfants d'Arcy le samedi soir. Le créneau horaire reste à définir avec l'exploitant du manège.

**ECOLE D'INITIATION SPORTIVE, CONVENTION AVEC L'ODSAA  
DE\_2016\_058**

L'Ecole d'Initiation Sportive organisée par L'ODSAA reprendra ses cours le lundi de 17h à 18h du 1er septembre 2016 au 8 juillet 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- prendre en charge les séances entre le 1er septembre 2016 au 8 juillet 2017 au prix de 37 € de l'heure ainsi que l'adhésion annuelle de 25 €
- autoriser le Maire à signer la convention avec l'ODSAA
- autoriser le Maire à procéder au mandatement des sommes appelées.

## QUESTIONS DIVERSES

- M. le Maire informe les Conseillers d'une plainte d'un riverain de la salle polyvalente pour nuisances sonores occasionnées lors de différentes manifestations publiques et privées. Le Conseil Municipal prend acte de ce courrier et prendra attache auprès d'un conseiller juridique pour les suites à donner.
- M. le Maire informe qu'un groupe de travail travaillera sur l'élaboration d'un contrat d'abonnement au service eau/assainissement. Ce contrat sera adressé à tous les habitants d'Arcy (hors Lac Sauvin géré actuellement par le SIAEP de Mailly la Ville).
- Lecture est faite d'un courriel de réseau des communes (qui héberge le site de la commune) afin de déposer le nom de domaine arcy-sur-cure.com, le conseil refuse.
- Conseil d'école : l'année scolaire a été difficile, les élèves étaient nombreux dans chaque classe. Quelques petits travaux et aménagements seront à prévoir pendant les vacances.
- Une demande de baisse de prix du bois vendus coupés par la commune est faite. Le Conseil refuse dans un souci d'équité avec les personnes en ayant acheté l'année dernière.
- La route Napoléon, de la Vallée Callard à la prison, a fait l'objet d'une opération de bouchage de trous. Ce sont des agriculteurs riverains qui ont réalisé l'opération avec leur matériel. Le Conseil Municipal les remercie pour leur aide et leur bénévolat.

La séance est levée à 22h30.

Le Maire,

